

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00045

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -
COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT - ACQUISITION DE DEUX VEHICULES
ELECTRIQUES ET CREATION DE DEUX LIAISONS PIETONNES ENTRE
QUARTIERS URBANISES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 86

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 96

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BARGAIN,
M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,
M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,
Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORQUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

RECUE EN PREFECTURE
Le 04 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2020127-0202000450

DATE D'APPLICABILITE : 04 Février 2020

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Luc FRANCOIS,
M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT - ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES ET CREATION DE DEUX LIAISONS PIETONNES ENTRE QUARTIERS URBANISES

I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les achats de véhicules électriques, au gaz naturel véhicule (GNV) ou hybrides sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Les aménagements de liaisons piétonnes entre quartiers urbanisés ou pôles d'activités, ou en centre-bourg, sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de Saint-Genest-Lerpt sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour l'acquisition de deux véhicules électriques, ainsi que pour la création de deux liaisons piétonnes entre quartiers urbanisés.

II. Acquisition de deux véhicules électriques

La commune de Saint-Genest-Lerpt souhaite acquérir deux véhicules électriques, l'un pour le service nettoyage de la ville, l'autre pour un usage polyvalent, en vue de limiter les émissions de CO2 de la flotte communale. Le choix s'est porté sur les véhicules suivants :

- Véhicule électrique avec benne type Ligier pour le service nettoyage ;
- Renault KANGOO Z.E Grand Confort pour un usage polyvalent.

Le coût total d'opération est estimé à 66 277,17 € HT intégralement éligible.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Saint-Genest-Lerpt s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 67 096,83 €. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune. Le solde est de 55 542,33 €.

Comme suite à la demande de la commune et conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I., il est donc proposé une aide à hauteur de 33 138,58 € pour ce projet.

En déduisant le montant du fonds de concours (soit 33 138,58 €), le solde restant à consommer serait désormais de 22 403,75 €.

La commune n'a pas sollicité d'autre aide financière.

III. Création de deux liaisons piétonnes entre quartiers urbanisés

La commune de Saint-Genest-Lerpt a également pour projet de créer deux liaisons piétonnes entre des quartiers urbanisés.

La première opération consiste à créer une voie piétonne sécurisée le long de la RD 15 entre le lotissement du lieu-dit « La Reine » et le centre-bourg. Cette voie est fréquentée tous les jours par les collégiens et les lycéens. La création d'un aménagement piéton vise ainsi à sécuriser les trajets quotidiens sur cette voie.

La seconde opération consiste à relier, par mode doux et voie piétonne, le nouveau quartier du Tissot au centre-ville dans le cadre de la requalification en cours du site.

Le coût total d'opération est estimé à 75 380,00 € HT, intégralement éligible.

Comme suite à la demande de la commune et conformément aux règles de fonctionnement expliquées dans la partie I., il est donc proposé une aide à hauteur de 22 403,75 € pour ce projet, soit le solde de l'enveloppe allouée à la commune.

La commune n'a pas sollicité d'autre aide financière.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Saint-Genest-Lerpt pour l'acquisition de deux véhicules électriques d'un montant maximum de 33 138,58 € ;**
- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Saint-Genest-Lerpt pour la création de deux liaisons piétonnes entre quartiers urbanisés d'un montant maximum de 22 403,75 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions d'attribution de ces fonds de concours ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2020, sous réserve de l'adoption du BP 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU